

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 30 juin 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 23 Juin 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 7
Élus présents : 22	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 6

Secrétaire de séance : Mme Brigitte SCHLEIFFER, Adjointe au Maire

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFFER, Adjoint au Maire ;

M. Mario VOECKEL, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Laurent REYMANN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire,

M^{me} Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.

M. Martial GERHARDY Martial, Conseiller Municipal a donné procuration à M^{me} Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire,

M^{me} Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale déléguée a donné procuration à M^{me} Hélène MULLER, Adjointe au Maire,

M^{me} Annabella PINTO, Conseillère Municipale a donné procuration à M^{me} Solange WOLFF MINTSA, Conseillère Municipale,

M^{me} Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

35/2025 – FINANCES - DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Par courriel du 14 mars 2025, Madame le Trésorier Principal de Saverne informe la commune de la liste de non-valeurs irrécouvrables.

La décision relevant des demandes d'admission en non-valeur relève de la compétence du Conseil Municipal et précise pour chaque créance le montant admis. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleur fortune.

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

VU l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Madame le Trésorier principal, qui demande l'admission en non-valeur ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances » du 17 mars 2025.

après avoir entendu le rapport du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la somme dont il s'agit n'est point susceptible de recouvrement ; que Mme Simone FISCHER Trésorier principal justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de disparition des débiteurs ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2025 au compte 6541 « créances admises en non-valeur », les sommes ci-dessous :

Liste n° 7437590733

Exercice 2023 :

- Non-paiement pour un montant de38,07 €
- Non-paiement pour un montant de51,73 €
- Non-paiement pour un montant de86,60 €
-

Exercice 2022 :

- Non-paiement pour un montant de82,46 €

Exercice 2020 :

- Non-paiement pour un montant de99,09 €

Montant de la liste n° 7437590733 :357,95 €

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 1^{er} Juillet 2025



Le Secrétaire de séance

Brigitte SCHLEIFER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 1^{er} juillet 2025